

Nom commercial : **SOLUTION ATS 12-0-0-26S****1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise**Nom commercial du produit : **SOLUTION ATS 12-0-0-26S**Fournisseur :  
distributeur :Agrium Europe S.A.  
Avenue Louise 326  
Bte 36  
B – 1050 BRUXELLES - Belgique  
Tél. : +32 (0)2 646 70 00  
Fax : +32 (0)2 646 68 60

Utilisation : Fertilisant liquide azoté et soufré pour l'Agriculture

Appel d'urgence : National Chemical Emergency Center  
Abington  
Oxfordshire – United Kingdom  
Tel : +44.208.762.8322**2. Composition / Information sur les composants**Caractérisation chimique de la préparation :  
Solution aqueuse de sels minéraux.

Composant dangereux présent sous les limites de classement :

Contient: Ammonium sulfite  
No CAS : 10196-04-0 No EINECS : 233-484-9  
Etiquetage : **Xi – Irritant** ; R 31-36/38  
Teneur : 2,5%

Les sels contenus dans le mélange contiennent les ions suivants :

Sulfate :  $\text{SO}_4^{--}$  Ammonium :  $\text{NH}_4^+$   
Thiosulfate :  $\text{S}_2\text{O}_3^{--}$  Sulfite :  $\text{SO}_3^{--}$

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le : 13/10/2004 révision: 10/10/10  
Version : 3.0

Page : 2/6

Nom commercial : **SOLUTION ATS 12-0-0-26S**

## 3. Identification des dangers

- Classement européen : Cette préparation n'est pas réglementée selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes. Ce mélange est auto classifié par le fabricant.
- Risque(s) CE : Le mélange a des propriétés irritantes.
- Pour l'homme : Un contact avec les yeux provoque une irritation avec sensation de brûlure. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations. En cas d'ingestion une irritation des voies digestives est possible. En cas de présence dans un incendie, la décomposition du produit libère des gaz corrosifs et toxiques.
- Pour l'environnement : Pas de données connues d'effets sur l'environnement.

## 4. Premiers secours

- Inhalation : En cas d'inhalation d'aérosols, sortir la personne à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, appeler un médecin.
- Contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un ophtalmologiste si une irritation apparaît.
- Contact avec les yeux : Rincer soigneusement et abondamment à l'eau en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologiste si une irritation apparaît ou persiste.
- Ingestion : Si la personne est consciente, rincer la bouche, faire boire plusieurs verres d'eau, ne pas essayer de faire vomir. En cas de malaise, appeler un médecin.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction  
appropriés : Eau pulvérisée, poudre.  
déconseillés : Aucun.
- Risques particuliers en cas de feu : Non combustible. Par décomposition, génère des fumées et des gaz corrosif et toxiques de SO(x) et de NH<sub>3</sub>.
- Equipements spéciaux d'intervention : Le port d'un appareil respiratoire autonome est vivement recommandé.
- Indications annexes : Refroidir les récipients exposés au feu. Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts.

## 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles si déversement / écoulement : Eviter si possible le contact avec la peau et les yeux. Protections individuelles, voir chapitre 8.
- Nettoyage / absorption : Endiguer la fuite. Ramasser le produit avec un absorbant inerte pour liquide et le mettre dans un récipient. Evacuer pour élimination ou utilisation comme fertilisant. Laver la zone contaminée avec beaucoup d'eau.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter le produit récupéré tel quel dans l'environnement, prendre des précautions pour sa dispersion.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le : 13/10/2004 révision: 10/10/10  
Version : 3.0

Page : 3/6

Nom commercial :

## SOLUTION ATS 12-0-0-26S

### 7. Manipulation et stockage

Manipulation : Pas de mesures spéciales à prendre en cas de manipulation selon les règles d'utilisation. Eviter tout échauffement. Travailler dans une zone ventilée.

Stockage : Stocker les récipients, à température ambiante (+ 10 à + 25°C), dans un local bien ventilé.

### 8. Contrôle de l'exposition /protection individuelle

Paramètres de contrôle spécifiques : Le produit ne comporte pas de composant ayant une limite d'exposition connue.

Mesures techniques : Ventilation des postes de travail.

Equipement de protection individuel :  
Protection respiratoire : masque à cartouche en cas d'aérosols.  
Protection des mains : gants en caoutchouc néoprène  
Protection des yeux : lunettes de sécurité

Vêtement de protection approprié en cas de manipulation de grosses quantités.

Hygiène de travail : Se laver les mains après le travail. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.

### 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect : liquide

Couleur : incolore à jaune pâle

Odeur : légère d'ammoniac

pH : 7,0 à 8,5

Changement de phase :  
Point de fusion : 0 à 2°C  
Point d'ébullition : supérieur à 100°C (décomposition du mélange)

Point éclair : non applicable

Température d'inflammation : non applicable

Limites d'explosibilité :  
Inférieure : non déterminée  
Supérieure : non déterminée

Masse volumique (kg/dm<sup>3</sup>) : 1,32 à 1,35

Solubilité dans l'eau : totalement soluble

Coefficient de partage n-octanol / eau : non applicable

### 10. Stabilité et réactivité

Stabilité : Le produit est stable dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le : 13/10/2004 révision: 10/10/10  
Version : 3.0

Page : 4/6

Nom commercial : **SOLUTION ATS 12-0-0-26S**

Conditions à éviter :	Aucune en cas d'application et de manipulation conformes aux conditions d'utilisation. Eviter une forte montée en température (formation d'ammoniac).
Matières incompatibles :	Les oxydants forts, les acides forts, les perchlorates, les alcalins forts.
Produits de décomposition dangereux :	En cas d'incendie, voir chapitre 5. Formation de NH <sub>3</sub> possible par contact avec des produits fortement alcalins.
Autres données :	Produit réagissant avec le cuivre, le zinc ou leurs alliages (bronze, laiton, acier galvanisé). Ces matériaux ne doivent pas être utilisés pour manipuler le produit.

## 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :	DL <sub>50</sub> voie orale (rat) : 2890 mg/kg
Toxicité à long terme :	Aucun des composants principaux n'est inscrit sur les listes des produits cancérigènes de l'I.A.R.C.
Informations toxicologiques :	En cas d'inhalation d'aérosols : irritation des voies respiratoires, toux, possibilité de difficultés respiratoires. En cas de contact prolongé avec la peau : irritation possible. En cas de contact avec les yeux : irritation. En cas d'ingestion : douleurs possibles à l'œsophage et à l'estomac, peut entraîner des nausées, des vertiges, des vomissements et des diarrhées.
Autres informations :	En cas d'ingestion d'une grande quantité d'ammonium nitrate, possibilité d'apparition d'une méthémoglobinémie.

## 12. Informations écologiques

### Données sur la formulation

#### Mobilité :

Les ions sulfate, thiosulfate et ammonium sont adsorbés par le sol.  
Les sulfates solubles non adsorbés passent en phase aqueuse

#### Biodégradabilité :

Le mélange est facilement dégradé par les plantes en formant de l'azote.

#### Bioaccumulation :

Aucune connue pour les organismes du sol et de l'eau.

#### Effets écotoxicologiques :

Le mélange est peu toxique pour la faune aquatique.  
Un déversement important de thiosulfate dans des eaux stagnantes peut avoir des effets nocifs sur la faune aquatique et provoquer une eutrophisation.

#### **Autres indications concernant l'écologie**

En cas de manipulation et d'utilisation adéquates, aucun problème écologique n'est à craindre.

Eviter de répandre une grosse quantité de produit dans l'environnement.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le : 13/10/2004 révision: 10/10/10  
Version : 3.0

Page : 5/6

Nom commercial : **SOLUTION ATS 12-0-0-26S**

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Elimination du produit :

Une utilisation correcte du produit ne doit pas générer de déchets.

### Destruction des récipients vides :

Elimination par incinération ou revalorisation du matériau par recyclage après élimination des résidus de produit par lavage à l'eau.

## 14. Informations relatives au transport

Règlement de transport :	ADR/RID/ADNR	IMDG/OMI	IATA/ICAO
<b>PRODUIT NON SOUMIS AUX PRESCRIPTIONS DE TRANSPORT</b>			

## 15. Informations réglementaires

Etiquetage suivant les Directives CE et leurs adaptations :

Cette préparation n'est pas soumise à la réglementation de l'étiquetage selon la Directive 1999/45/CE et les règles européennes en vigueur.

Cette préparation est auto-classifiée par le fabricant :

Symbole : Xi – Irritant

Phrases R : 36 – Irritant pour les yeux.

Phrases S : 26 – En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ses composants principaux sont repris dans l'inventaire européen EINECS des substances.

Réglementation suivant les Directives européenne engrais :

Règlement 2003/2003/CE et Directive 76/116/CEE et ses directives annexes : informations réglementaires obligatoires sur les emballages.  
Directives 82/501/CEE, 87/216/CEE, 88/610/CEE : risque majeur, SEVESO

Numéro CE :

-----

## 16. Autres informations

Phrases réglementaires mentionnées dans les chapitres 2 et 3 :

R31 – Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

R36/38 – Irritant pour les yeux et la peau.

Origine :

Cette fiche a été réalisée sur la base des informations fournies et mises à jour par le distributeur.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

---

*selon la directive 91/155/CEE modifiée*

Création le : 13/10/2004 révision: 10/10/10  
Version : 3.0

Page : 6/6

Nom commercial : **SOLUTION ATS 12-0-0-26S**

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi.  
L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.  
Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.